

B1**Informations sur les États contractants****B1****TM****TURKMÉNISTAN****TM****Informations générales**

Nom de l'office :	Turkmenistanyň maliýe we ykdysadyýet ministrliginiň Intellektual eýeçilik boýunça döwlet gullugy Service d'état de la propriété intellectuelle du Ministère des finances et de l'économie du Turkménistan
Siège :	Archabil ave., 156, Ashgabat City, Turkménistan
Adresse postale :	Post Office, 744000 Ashgabat, Turkménistan
Téléphone :	(993-12) 39 46 86, 39 46 84
Télécopieur :	(993-12) 98 24 45
Courrier électronique :	tmpatent@online.tm
Internet :	http://fineconomic.gov.tm/ru
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui, à condition que l'entreprise d'acheminement soit DHL ou UPS
Office récepteur compétent pour les nationaux du Turkménistan et les personnes qui y sont domiciliées :	Service d'état de la propriété intellectuelle du Ministère des finances et de l'économie du Turkménistan , Office eurasiens des brevets (OEAB) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si le Turkménistan est désigné (ou élu) :	Protection nationale : Service d'état de la propriété intellectuelle du Ministère des finances et de l'économie du Turkménistan (voir la phase nationale) Brevet eurasiens : Office eurasiens des brevets (OEAB) (voir la phase nationale)
Le Turkménistan peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Nationale : Brevets, brevets provisoires Eurasienne : Brevets
Dispositions de la législation du Turkménistan relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

[Suite sur la page suivante]

B1 **Informations sur les États contractants** **B1**
TM **TURKMÉNISTAN** **TM**

[Suite]

Informations utiles si le Turkménistan est désigné (ou élu)

Pour la protection nationale

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si le Turkménistan est désigné (ou élu):

Doivent figurer dans la requête. Si les renseignements se rapportant à l'inventeur n'ont pas été communiqués à l'expiration du délai applicable selon l'article 22 ou 39.1)a) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Oui (voir l'annexe L)

Pour un brevet eurasien – Voir Organisation eurasienne des brevets (EA) à l'annexe B2
